

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Affiché le 14/06/2016

Commission d'Appel d'Offres communale

Afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation, le Conseil Municipal a procédé à la réélection des membres de la Commission d'Appel d'Offres communale :

Résultat des élections : Président : Antoine de MENTHON, Maire, Membres titulaires : Jean-Christophe CABOT, Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, Anne HUDAULT. Membres suppléants : Pauline BRUNET, Patrice COUTIER, Renaud KRESSMANN.

Election des membres de la CAO du groupement de commandes n°1 vidéoprotection

Suite à l'élection de la CAO « nouveau modèle » ci-dessus, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants de la Commune pour siéger à la CAO du groupement de commandes n°1 « vidéoprotection » :

Résultat des élections : Membre titulaire : Monsieur Antoine de MENTHON ; membre suppléante : Madame FOLLIN-ARBELET.

Avis sur l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat d'eau Fier et Lac

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le 17 mai 2016, le Préfet de la Haute-Savoie a pris un arrêté portant projet de dissolution du syndicat d'eau Fier et Lac en date du 31 décembre 2016 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Sur la base des avis transmis par les collectivités respectives, la dissolution sera définitivement prononcée par arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2016, pour une entrée en vigueur effective au 1^{er} janvier 2017, soit à l'issue de cette consultation si l'arrêté de projet de dissolution recueille l'avis favorable d'au moins 50% des conseils municipaux des communes membres représentant 50% de la population totale de celles-ci, y compris l'accord du conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale, soit, le cas échéant, après saisine éventuelle de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet de dissolution.

Honoraires architecte projet plage

Le marché de maîtrise d'œuvre notifié à l'architecte en 2012 s'élevait à 37 450€ HT soit 44 790,20€ TTC sur la base d'un montant de travaux de 350 000€ HT. Suite aux différentes évolutions demandées au cours des réunions de la commission plage, le montant estimé des travaux s'élève aujourd'hui à : 864 000€ HT. Rappel des évolutions demandées : Agrandissement du bâtiment principal par rapport à celui de 2012 ; Ajout d'un bâtiment d'accueil ; Ajout d'un bâtiment maîtres nageur ; Ajout de toilettes supplémentaires ; Ajout d'une douche extérieure. Dans ce nouveau contexte budgétaire, le Conseil Municipal a confirmé la mission confiée en 2012 au maître d'œuvre comprenant une rémunération de 10,70% du montant HT des travaux estimés.

Mise à jour du tableau des emplois

Compte tenu de l'admission d'un agent communal au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2016, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste de technicien territorial, de nommer l'agent concerné sur ce poste à compter du 1^{er} juillet 2016 et de fermer un poste d'agent de maîtrise principal.

Fixation du loyer d'un appartement communal

Dans la perspective d'une éventuelle mise en location d'un appartement communal, sur la base des loyers communaux en vigueur, le Conseil Municipal a fixé le montant du loyer de ce logement à 5,45€/m² comprenant également le remboursement des frais locatifs (eau, électricité, chauffage, assurance, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) par le locataire.

Renouvellement du contrat du Secrétaire Général

Le contrat du secrétaire général arrivant à échéance le 16 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à renouveler son contrat pour une période de trois ans.

Transfert de la compétence optionnelle éclairage public au Syane

Dans le cadre des transferts de compétences à intervenir au 1^{er} janvier 2017, la compétence « éclairage public » sera transférée de la CCT à la Commune. Le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence « éclairage public » au SYANE à compter du 1^{er} janvier 2017 (investissement et l'exploitation / maintenance).